

INSPECTIONS ÉCLAIR : LES LIEUX DE TRAVAIL EN ONTARIO SONT CIBLÉS

Le gouvernement McGuinty est déterminé à éliminer les blessures professionnelles

NOUVELLES

Le 18 mars 2009

L'Ontario poursuit ses efforts visant à réduire les blessures professionnelles en ciblant les dangers relatifs aux troubles musculo-squelettiques (TMS) dans le cadre d'inspections éclair menées dans les lieux de travail en avril.

Les inspecteurs cibleront les lieux de travail des secteurs de la construction, des soins de santé, de l'industrie et des mines. Ils se concentreront sur les tâches qui obligent les travailleuses et travailleurs à appliquer une force pour lever, pousser ou transporter des articles ainsi que les tâches qui leur demandent d'adopter des positions contraignantes ou répétitives.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la nouvelle [stratégie](#) provinciale *Sécurité au travail Ontario*, annoncée en juin 2008. Le fait de garder un plus grand nombre de travailleuses et travailleurs en sécurité se traduit par une productivité accrue pour l'économie de l'Ontario et par une réduction du fardeau imposé au système de soins de santé.

CITATIONS

« Les troubles musculo-squelettiques représentent près de la moitié de toutes les blessures en raison desquelles les travailleurs s'absentent du travail en Ontario, ce qui entraîne des coûts importants pour les systèmes de soins de santé et d'indemnisation des accidents du travail. L'Ontario et ses partenaires du milieu du travail sont voués à éliminer toutes les blessures professionnelles, y compris celles liées aux troubles musculo-squelettiques (TMS). »
- Peter Fonseca, ministre du Travail

FAITS EN BREF

- Le programme d'exécution des règlements du ministère du Travail, qui était en vigueur du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008, a permis de réduire le taux de blessures professionnelles de 20 pour 100, et de prévenir plus de 50 000 incidents.
- Les TMS sont des blessures et des troubles des muscles, tendons et nerfs qui peuvent être causés par une exposition continue à des tâches répétitives, une posture contraignante et d'autres facteurs.
- En 2007, 43 pour 100 de toutes les blessures avec interruption de travail étaient liées aux TMS. Ce taux représente plus de 35 000 travailleuses et travailleurs.
- En raison d'une baisse annuelle du taux de blessures avec interruption de travail, les employeurs ont économisé environ cinq milliards de dollars en coûts directs et indirects au cours des quatre années prenant fin le 31 mars 2008. Une réduction des blessures se traduit également par une réduction du fardeau imposé au système de soins de santé et un nombre moindre de travailleuses et travailleurs en arrêt de travail signifie une productivité accrue pour l'économie ontarienne.
- Le gouvernement de l'Ontario emploie à temps plein 430 inspectrices et inspecteurs de la santé et sécurité au travail.

POUR EN SAVOIR PLUS

Renseignez-vous sur le nouveau plan de quatre ans de l'Ontario, [Sécurité au travail Ontario](#), qui contribuera à renforcer la sécurité au travail.

Susan McConnell, Bureau du ministre, 416 326-7710
Jackie Rancourt, Direction des communications, 416 326-1407

ontario.ca/travail-nouvelles
Available in English